

TARMED-Info

Bulletin N° 10

Rédaction TARMED*

- **Structure tarifaire:** Les travaux de remaniement tournent à plein régime. La nouvelle organisation TARMED SUISSE s'est déjà mise au travail.
- **Négociations tarifaires:** Les conventions cantonales sont en voie d'achèvement. Des négociations cantonales sur la valeur du point ont lieu dans des cantons pilotes.
- **Tarif AA:** L'introduction aura lieu le 1^{er} mai 2003.
- **Interfaces:** Le recensement des valeurs intrinsèques aura lieu à partir du 15 mars 2003.

Structure tarifaire

Nous avons publié sur notre site internet, au cours de la dernière semaine de l'année dernière, la version 1.1r du TARMED, corrigée et prête à l'application, en allemand et en français. Des raisons techniques font que la version en italien sera quelque peu retardée.

La commission dite de direction du service tarifaire de la nouvelle organisation TARMED Suisse a siégé pour la première fois en janvier sous la houlette de Peter Saladin, président de H+. C'est en effet cette organisation qui assume la présidence de TARMED Suisse pour cette année. La commission de direction a lancé, sur une base contractuelle, la constitution de commissions et jeté les bases d'un bureau chargé de coordonner les travaux du TARMED à partir du mois de mars prochain. Les travaux de remaniement ne seront pas du ressort du bureau. Ils seront assumés par le groupe de projet jusqu'ici en activité. La commission de direction a d'ores et déjà confié au groupe de projet le soin d'engager le plus vite possible les travaux de remaniement des trois projets partiels encore en suspens: «productivité», «appareils dans les unités fonctionnelles» et «modèle tarifaire», tout en terminant, dans la foulée, les projets en cours.

Négociations tarifaires

Les conventions cantonales d'adhésion, annexes comprises, sont en voie d'achèvement. Ces

conventions règlent l'introduction du TARMED à l'échelle cantonale et se fondent sur la convention-cadre entre les partenaires tarifaires. Les négociations cantonales sur la valeur du point, élément important de ces contrats, sont placées sous la direction du G7. Elles n'ont pour le moment lieu, en accord avec santésuisse, que dans des cantons pilotes choisis dans cet objectif.

Tarif AA

L'introduction du TARMED dans le domaine AA/AM/AI aura lieu le 1^{er} mai 2003 (cf. l'article de H. H. Brunner dans le BMS 1-2/2003). La FMH a pris des mesures destinées à en faciliter l'introduction. Une formule de facturation provisoire sera établie pour les cas en question, valable jusqu'à la fin de l'année. Il sera ainsi possible d'adapter les logiciels et de coordonner à terme l'introduction du TARMED dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins. La formule ad hoc sera insérée dans une prochaine édition du BMS. Les cours d'introduction seront en outre intensifiés.

Recensement des valeurs intrinsèques

Nous l'avons maintes fois communiqué: le recensement des valeurs intrinsèques aura lieu à partir du 15 mars 2003, avec délai d'envoi fixé au 18 mai 2003 au plus tard. Peu avant le recensement, le BMS publiera une information détaillée sur le recensement des valeurs intrinsèques. La FMH est consciente du fait que ce recensement est loin d'être simple. Sa complexité mise à part, il est malgré tout nécessaire à la facturation avec le TARMED. La FMH mettra dès lors tout en œuvre pour faciliter l'application du recensement. Une certaine connaissance dans le domaine tarifaire est néanmoins indispensable. C'est pourquoi nous recommandons une nouvelle fois instamment au corps médical d'acquiescer les connaissances de base dans les sessions de formation continue conçues à cet effet.

* Markus Baumgartner,
Pierre Bonfils,
Hans Heinrich Brunner,
Andreas Haefeli,
Peter Meier,
Annamaria Müller Imboden,
Denise Rüegg,
Reto Steiner,
Coordination: Markus Trutmann
e-mail: tarmed@emh.ch